



# LE RÈGLEMENT 2010



## ENGAGEMENT.

- **15h00. Course "OPEN ROLLER SEYSSELAN"**, 28km, sur circuit, fermé à la circulation, en ville, de 1,400km (20 tours), finale du challenge Rhône Alpes de roller/vitesse, ouverte à tous les licenciés et non licenciés, hommes et femmes, dès cadet.
- **12h30. Course "OPEN JEUNES"** sur circuit en ville de 1 KM, finale du challenge Rhône Alpes, ouverte à tous les licenciés et non licenciés, garçons et filles, de Super Mini à Minime .
- **Tout participant à ces courses** devra présenter sa licence FFRS valide ou 2009/2010. Tous les non licenciés devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre indication à la pratique sportive en compétition valable de moins d'un an, ou une licence sportive (ou sa photocopie) valide délivrée après présentation d'un certificat médical. Les mineurs devront obligatoirement joindre une autorisation parentale.
- Le port du **casque est obligatoire**. Toute personne sans casque ne pourra pas prendre le départ. Le port des autres protections (poignets, genoux, coudes) est **vivement conseillé, obligatoire, pour les enfants** jusqu' aux Benjamins (13ans) inclus.
- Au cas ou un participant, dûment inscrit, ne se présenterait pas au départ, le droit d'inscription ne sera pas remboursé.
- Le port du **casque est obligatoire**. Toute personne sans casque ne pourra pas prendre le départ. Le port des autres protections (poignets, genoux, coudes) est **vivement conseillé, obligatoire, pour les enfants** jusqu' aux Benjamins (13ans) inclus.
- **14h00. 45 Mn Loisir Pour tous**, enfants/adultes, débutants/confirmés, déguisés ou pas. Souhaitant participer, seuls ou en famille, dans la bonne humeur, à un moment convivial, sans classement ni performance, seulement rouler ensemble pendant 45Mn.

## INSCRIPTIONS.

- **Même pour les 45mn loisir, l'inscription est obligatoire**. Le bénéfice de ces 45mn sera reversé à l'association "Coup de Pouce" de Motz Châteaufort. (Aide financière aux parents d'enfants lourdement handicapés, nécessitant des frais très importants, non remboursés.)
- Le CRC Rhône Alpes s' est doté d' un système de chronométrage avec transpondeurs, identique à celui du CNC, il est donc indispensable de s' **inscrire** par courrier ou Mail, afin d' assurer une gestion rapide **Challenge Rhône Alpes** et efficace. Le paiement de l' inscription pourra se faire à la remise des dossards dès 9h00 et à l' ordre de Haut Rhône N' Rollers. ( Espèces, chèque, coupons ANCV) Un chèque (**uniquement!**) de 70 € de caution sera demandé pour la puce, à l' ordre du CRC, restitué au retour de celle-ci.
- Au cas ou un participant, dûment inscrit, ne se présenterait pas au départ, le droit d' inscription ne sera pas remboursé.

- Les dossards et les puces seront à retirer au plus tard **1h avant le départ** des courses.
- Les inscriptions seront closes impérativement **1h avant le départ** des courses.
- Une buvette/petite restauration sera ouverte dès 9h, à côté des stands inscriptions et remise des dossards et puces. Place de l'Orme.

## SURVEILLANCE MÉDICALE.

- La course sera sous la responsabilité d'un groupe de **secouristes** à l'arrivée du circuit.

## SÉCURITÉ.

- **Le circuit** sera complètement fermé à la circulation. La sécurité sera assurée par des signaleurs et deux motos ouvreuses.

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

- La réglementation de la course sera celle de la Fédération Française de Roller Skating en vigueur et le classement celui édicté par le comité régional course Rhône Alpes. Contestations ou désaccords seront rapportés au juge de course et seulement à lui. Un jury est composé de commissaires de course et d' un juge arbitre dont les décisions sont sans appel.

Des lots seront prévus pour les différentes courses de la journée et ne seront pas négociables ni ne pourront prêter à réclamation.

Chaque concurrent doit se munir d' épingles à nourrice pour ses deux dossards.

## ASSURANCE.

- L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile et dommages corporels auprès des "Mutuelles du Mans" pour tous les concurrents non licenciés en règle dans leurs inscriptions. Les concurrents licenciés sont couverts par l'assurance fédérale.

## DROITS.

- Conformément à l'article L212-4 du code de la propriété intellectuelle, vous cédez pour une durée illimitée et à titre gracieux, au bénéfice de "Haut Rhône N' Rollers", les droits d'utilisation de votre image saisie dans le cadre des activités de "Haut Rhône N' Rollers" afin de reproduction, par tous les moyens et sur supports connus ou inconnus à ce jour.
- Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, vous déclarez accepter de figurer sur un fichier informatique. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et rectification pour toutes les informations vous concernant et figurant sur ce fichier. L'association "Haut Rhône N' Rollers" s'engage à ne pas diffuser ce fichier.

**Adresse Postale : Haut Rhône N' Rollers Chef lieu 73310 MOTZ**

**Site : hautrhonenrollers.fr/dotclear2**